

568

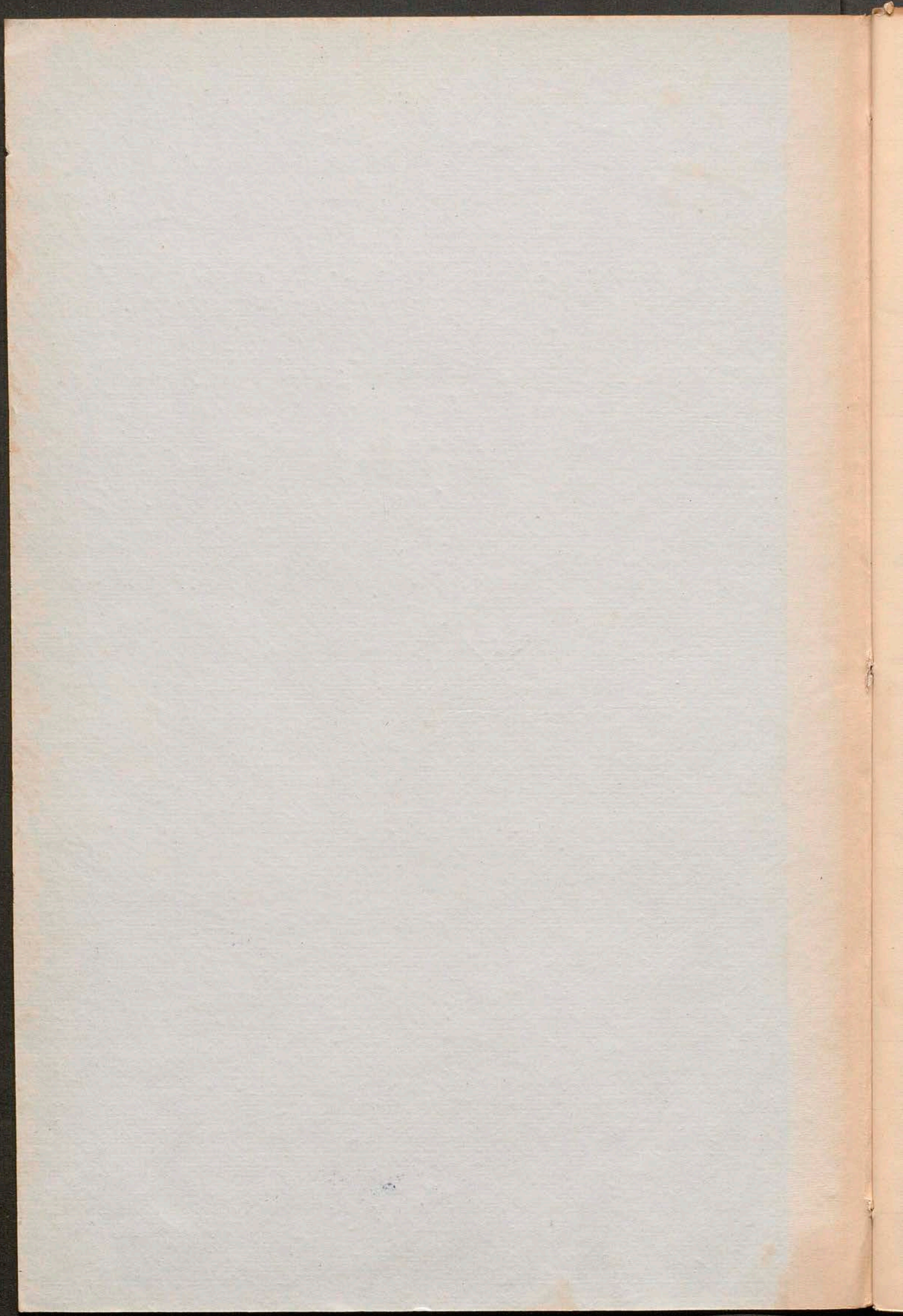
— 4 — S. S. 20-16

COMMISSION chargée de l'examen du projet
de loi, ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, sur
le recrutement des ingénieurs des ponts et
chaussées et des minès. (N° 303, année 1907.)

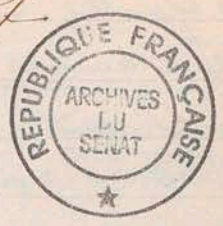
(Nommée le 19 novembre 1907.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : Victor LEYDET.
2^o — Auguste OLLIVIER. *Président*
3^o — DUFOUSSAT.
4^o — GAUTHIER (Aude).
5^o — César DUVAL.
6^o — NOEL. *Secrétaire*
7^o — ERMANT. *Rapporteur*
8^o — Achille MAUREAU.
9^o — Jules GODIN.



Commissi^{on} Séance du 21 Novembre 1909



La Commission nomme

Président. M. Odvin
Secrétaire M. Noël

Présents: MM^{rs} Lesd^{ts} Odvin, Dupoussat, Guethin, Durval, Noël, Sureau, Godin
absent: M^r Mureau.
M^r le Président fait part que M^r le Ministre des Travaux publics s'engage à
être entendu, M^r le Président demande si tel est l'avis de la Commission
à l'unanimité on décide d'entendre M^r le Ministre

M^r le Ministre. Invite plus que la Rapport soit exécutivement reproduit. Il y a
de surcroît la question est en suspens. M^r Clavel qui a été au sein de la Commission
y a fait sa collaboration - Le projet a été accepté et l'unanimité par
le Conseil Supérieur des Travaux publics et des Mines - est accepté
avec enthousiasme par les Conducteurs - M^r Noël rapporte le
votant excellent -

L'unanimité de fait par l'École et par le moyen de l'Etat
Constitue de la loi de 1900. Dans cette dernière admette des effets utiles
ou au moins à la rendre possible et par l'examen de l'École.

Il est légitime que l'Etat de l'École des Travaux publics et des Mines il
ne est pas juste que l'on ne fasse à la sorte

L'unanimité de jugement de Conducteurs tend également à
la possibilité d'un jour de Travaux.

Par le Rapport. On a analysé les projets antérieurs.

Sur les Travaux et les Mines. Les Travaux, dont le minimum de Travaux.

La Commission demande que la C^{on} Secrétaire des effets.

L'Etat n'a pas gagné le personnel des Travaux publics qui est
resté très discipliné, très patient. Il faut faire un effort pour voter
avant le 1^{er} Janvier. - Il faut sacrifier les détails et les
modifications au principe de commencer à faire vite.

M^r Durval. Quel sera le statut des Conducteurs des Travaux.

Le Ministre. On a créé dans l'article 7 une position particulière.

M^r Durval. Dans mon rapportement les clés sont de l'École, notamment le
rue de nos Travaux sont Travaux par les Conducteurs -
ce qui fait l'objet de la question

M^r Gauthier — Sur les 32 p^{es} qui composent et les ff.^{es} et les Proverbes.
M^r de la Harpe — Oui.

M^r Gauthier — Il faut effacer les différences d'origine de numéraire
à unifier le Corps — ~~de~~ le projet sur le fait pas.
Il conviendrait plus rationnelle de faire cette distinction à
l'entrée mais par après le passage commun rigoureux.
La séparation d'origine entre les Proverbes doit être
de $\frac{1}{3}$ de l'ensemble et des Conducteurs.

M^r de la Harpe — La différence existe à l'origine ^{à l'entrée de l'école.} — à l'Étude des
Pacts & Châtiments il n'y a aucune distinction — on fait
disparaitre celle qui existait autrefois.

M^r Gauthier — Ce qui fait ~~différence~~ l'origine, toutes les distinctions
est l'Article IV. — On tient compte de son origine
tout le temps de son existence $\frac{2}{3}$ de l'ensemble $\frac{1}{3}$ Conducteurs.

M^r de la Harpe — Les Conducteurs y vaudraient une garantie. On ne peut
l'ajout de les Pacts de l'ensemble il n'y a pas
de différence entre eux. — Le nombre de $\frac{1}{3}$ est
étalé pour une garantie; le ministre est tenu de
faire la proportion.

M^r Gauthier — L'ensemble sera régi de la même manière.

M^r de la Harpe — La mesure a une garantie individuelle.

M^r Gauthier — A quel état se fait l'état à l'entrée à l'entrée
des Pacts & Châtiments la proportion voulue. —
~~travaux~~

La Commission nommée pour rapporter M^r Erment
qui s'occupe de ce projet

Le Rapport sera à J deux
Le Directeur
A. V. L. V.

Le Secrétaire
E. L.

Journal de 3 X^{es} 1907

Le Bureau est ouvert à 2^h. de midi. Procès-verbal de la séance
 (audition de M. Jozon, inspecteur général et des délégués des Constructeurs)
 Audition de M. Jozon, inspecteur général des Ponts et Chaussées.
 Le ministre l'a autorisé sur l'objet. Cela donne aux ingénieurs et
 garanties de aux constructeurs un débouché de 1 plan sur 10 (constructeurs)
 Et les ingénieurs auront certainement de g^{ts} travaux à faire le recrutement
 tel qu'il est défini présentement q. q. inscriptions nous en avons
 il y a beaucoup de permis d'admission qui ne peuvent être aux constructeurs
 nouveaux hommes. — L'inspection du personnel est un effort
 d'administration —

Les g^{ts} C^{es} pourront être dégarnies par les ingénieurs pour les travaux
 importants. Le dixième en général. Il n'y a pas de l'existence du service
 de l'Etat par le nouveau recrutement en diminution par le vu de
 au Corps des Ponts et Chaussées.

Il faut que le projet soit voté rapidement si on veut pas
 perdre un décompte dans le Corps des Ponts et Chaussées.
 M. Emment. Demande si le projet aura été bien accueilli si le
 projet est relatif à la loi de 1875 et si elle est suffisante et
 si il n'y aura pas de qualité d'origine : —
 M. l'inspecteur général. Incertain par la qualité d'origine.

M. l'inspecteur général dit que les inspecteurs et les délégués des
 Constructeurs ont été introduits.

M. le Directeur. Est que la commission est formée au sujet
 de lui et qu'elle est favorable au rapport.

Le Directeur dit que il a vu le rapport de
 M. le Directeur. — Le Directeur le fera

Le Directeur dit

R. Albert
 Le Directeur

Séance du 17^e X^{bre} 1907

Séance ouverte à heures sous la Présidence
de M^r Olivier

M^r Brunet rapporteur, donne lecture de son
important rapport, qui est approuvé à
l'unanimité des membres présents.

La commission prie M^r Brunet de déposer
au plus tôt le dit rapport

Le Président.

Secrétaire de séance

M. Olivier

Archi-Molcan